



GREETINGS



Amelia

² Ale artykuły będą z pewnością, tylko
niech nabiorą mocy urzędowej. Ze mną,
a raczej z moimi wypracowaniami - jak z
Linem - musi trochę poleżać taka
praca. Ale obiecuję być u kontaktu.

Bardzo serdecznie pozdrawiam całą
Redakcję, brakuje mi Waszego ciepła
na dublińskim bruku. Muszę przyznać,
że żalif, kiedy Pan mi dał, niezwykłe
przyoble mi się u mojej obecnej pracy,
która u swojej części opiera się na
konkrecie tłumaczeń. Dziękuję!

Z najserdeczniejszymi pozdrowieniami
- Justyna

Szanowny Panie Redaktorze,
 pozdrawiam serdecznie z Dublinu.
 Mam dla Pana niewielki upominek -
 - skopiowaną płytę z tak opiewanymi
 przez mnie cudami korsykańskimi.
 Żyję miłego odbioru.

Moja hobbyistyczna działalność dziennikarska
 mozolnie posuwa się do przodu, bo pra-
 cuję obecnie jak prodomnik pracy.

Zaproponowano mi rewelacyjną posadkę
 weekendową w obsłudze ruchu turystycz-
 nego u Centrum Jamesa Joyce'a, nie
 potrafiłam odmówić, bo to świetna sprawa.

←

4



E-Mail: sales@thecelticcardteam.com
www.thecelticcardteam.com



©Simeon Walker
Printed in Ireland

ORDER CODE
C3 11

SZANOWNY GŁOSIE,

5
spiera (z opóźnieniem) regulować rachunki z TBB,
co, według moich obliczeń, wygląda tak:

Abonament roczny 53,40 € dzieląc na 3 raty.

Jedna rata: $53,40 € \div 3 = 17,80 €$

Musisz ja przez 28 numerów
daje cyfr $17,80 \times 28$ swoich abonamentów
498,40 € za 1 trymestr.

Kładąc płacitem więcej chcąc poszerzyć zakres hono-
rowanych "dawców krwi". Działanie na to nie stać. Nikt
ten moich dobrych intencji dotąd nie zauważył.

Ponieważ kapitan, który rozprowadza 10 numerów ma
prowizję do jednego darmowego, a ja rozprowadzam aż 28
(bywało, że rozprowadzałem ponad 60...) miałbym prawo
do otrzymania 2 swoich numerów gratis, co by stanowiło

$17,80 € \times 2 = 35,60 €$
do odjęcia od sumy 498,40 €, Byłbym więc zobowiązany
do zapłaty 462,80 €...

Jednak honorowy a nieuhonorowany płaci Ci
waleczność za 28 numerów rezygnując z kompletem
numerów w archiwum parafialnym.

Oddychaj pełnią życia i rozwijaj się. -

X. Michał Ryboryński - Douzges.

Mr Muzie Richard MUSIELINSKI
pragnę się zaabonować do GŁOSU KATOLICKIEGO
i otrzymywać jego Nr. każdego tygodnia 2005
od początku roku na adres:

MM Richard MUSIELINSKI
38, bd Alexandre DUMAS

62110 HENIN-BEAUMONT

i pyta, jak ma być ten abonament regulować



Szerezy Paweł Paweł,

6

MARTA CICHOSZ

Avocat à la Cour

Przepraszam o zażalenie co do
mojej noty zastępczej wypracowanej dot.
2 wyrokami sąceniowej
ogólnie

TÉL. MOB. : 06 03 10 45 87

TÉL. BUR. : 01 45 66 00 56

FAX : 01 45 66 00 56

MCS 59, AVENUE DE SUFFREN

75007 PARIS

e-mail : marta.cichosz@wanadoo.fr

18/2/05

Amitiés Franco-Polonaises & de l'Est Européen
Przyjaźń Francusko-Polska & Wschodu Europejskiego

5 Janvier 2005



240, rue de Rivoli
75001 Paris
Tél. : 01 47 03 90 00
01 47 03 90 02
Fax : 01 47 03 90 03

DZIEŃ DOBRY *magazine*

www.dziendobry.fr

Monsieur Pawel OSIKOWSKI
GLOS KATOLICKI
263 Bis Rue SAINT HONORE
75001 - PARIS

Cher Monsieur,

Pour un prochain affichage - 3 mois minimum renouvelable,
la maquette est en cours de réalisation.

Veuillez retirer celle qui est restée en place de puis
notre fermeture le 22.12 car elle n'est plus actuelle.

Veuillez me tenir informé dès que l'emplacement en bas
à gauche de la vitrine centrale sera disponible pour une
longue durée.

Avec tous mes voeux pour vous même et tous ceux qui vous
sont chers, je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.

Jean-Louis IZAMBERT

*M. Louis
IZAMBERT*

Tadeusz WYRWA
9, Avenue Centrale
78470 ST REMY LES CHEVREUSE
Francja

Tel. 01.30.52.67.60
z zagranicy 331.30.52.67.60

St. Rémy 9 stycznia 2005 r.

Szanowny Panie Redaktorze !

Serdecznie dziękuję Panu Bogdanowi Usowiczowi za napisanie, a Panu Redaktorowi za zamieszczenie recenzji o mojej książce „Posłannictwo historii czasu pogardy i zakłamania”. Recenzent zwrócił uwagę i podkreślił - z dużym wyczuciem tego co najistotniejsze - na podstawowe założenia jakimi się kierowałem w opracowaniu tej książki. Bóg zapłać i Siostrze Angeli za przysłanie mi pięć egzemplarzy G.K , w którym ukazała się recenzja.

Na progu Nowego Roku
dobre serdeczne życzenia wszel-
kiej pomysłowości, oraz najlepsze
pozdrowienia
T. Wykwa

Paryż dnia 10 stycznia 2005

Szanowny Panie Redaktorze.

Jestem wieloletnim czytelnikiem Głosu Katolickiego, który sobie bardzo cenię między innymi za to, że jest katolicki, a więc ma on zdecydowany charakter oraz broni prawdy i dobra człowieka. Również w taki właśnie sposób odczytywałem polemiczne i budzące niepokój artykuły pana redaktora Stanisława Michalkiewicza. Bronił on w nich prawdy, która jakoś nie może się bronić na rynku prasowym i wydawniczym zdominowanym w dniu dzisiejszym przez ludzi mających monopol na jej głoszenie (jasnogrodzian). Jego artykuły zamieszczane w Głosie Katolickim były również probierzem wolności prasy, której jedynym akceptowalnym ograniczeniem powinien być stosunek do prawdy. Jest to sytuacja bardzo uczciwa i klarowna. Jeżeli komuś dany artykuł się nie podoba, to zawsze może napisać, co w nim było pomyłką lub zostało przekłamane i w ten sposób wszyscy mogą się dowiedzieć, jakim niegodziwym kłamcą jest autor artykułu. Wszystkie inne sposoby wywierania wpływu na treść artykułów, czy skład ludzi wypowiadających się na łamach prasy, uważam za niegodne człowieka prawego i katolika. To właśnie katolicy powinni głosić prawdę bez względu na taką czy inną koniunkturę. A prawda jest jedna i nie da się jej podzielić na kawałki; ta część prawdy jest godna do rozpowszechnienia, a tamta nie. Ciekawy jestem, jak by wyglądała wiara katolicka, gdybyśmy się zdecydowali na przemilczanie niewygodnej przecież dla niektórych prawdy o narodzinach i śmierci Jezusa Chrystusa.

Tak się jakoś dziwnie ostatnio składa, że już w kilku kolejnych numerach nie znajduję w Głosie Katolickim artykułów redaktora Michalkiewicza. Nie wiem, czy jest to zwykły przypadek, czy może raczej kara za jego artykuł o współpracownikach UB. Jeżeli jest to kara, to jeszcze mogę zrozumieć, że redaktor Michalkiewicz na nią zasłużył, no bo przecież mógł się nie wychłać. Ale ja chciałbym się dowiedzieć od Pana Redaktora, za co zostali ukarani wszyscy czytelnicy Głosu Katolickiego, którym bliskie były felietony redaktora Michalkiewicza. Przecież każdy kto go nie lubi, po prostu może go nie czytać. Ale pozbawienie czytelników możliwości zapoznania się z nawet niewygodną prawdą jest aktywnym działaniem na rzecz kłamstwa. Mam nadzieję, że taki przypadek tutaj nie miał miejsca. Prosiłbym Pana Redaktora o rozwianie moich wątpliwości.

Załączam pozdrowienia i życzę wielu sukcesów w pracy redakcyjnej jak i w życiu osobistym.

Malinowski Jerzy.

Bibliothèque nationale de France

Département du dépôt légal

Service de la gestion des périodiques

quai François Mauriac - 75706 Paris cedex 13

téléphone 01-53-79-88-83 télécopie 01-53-79-85-56

Paris, le 12 janvier 2005

Référence à rappeler :

DLP/JO/05/ 659 R1

Affaire suivie par : José ORTUNO

☎ : 01-53-79-54-29

Mél : jose.ortuno@bnf.fr

GLOS KATOLICKI
263 BIS RUE SAINT HONORE
75001 PARIS

Madame, Monsieur,

Vous êtes éditeur de la publication périodique intitulée : GLOS KATOLICKI

A ce titre, les articles L131-1 à L133-1 du Code du patrimoine, vous soumettent à l'obligation du dépôt légal.

Je vous rappelle que vous devez, en tant qu'éditeur, faire parvenir dès sa parution chaque numéro de cette publication en quatre exemplaires (ou en un seul exemplaire si votre tirage est inférieur à 300 exemplaires, auquel cas vous voudrez bien le préciser).

Or nous constatons qu'il manque dans nos collections : LES N° 1 ET 46 DE 2004

Je vous saurais gré de nous envoyer, dans les meilleurs délais, 4 exemplaire(s) de ce(s) numéro(s) afin que les collections nationales soient complétées.

Je vous rappelle que vos envois doivent être adressés, en franchise postale, à :

**BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
DEPOT LEGAL PERIODIQUES
QUAI FRANCOIS MAURIAC
75706 PARIS CEDEX 13**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE SERVICE DE LA GESTION DES PERIODIQUES

26/02/2005
OK
wymagowane
telefonem
zamowienie
wymagowane OK

Bibliothèque nationale de France

Département du dépôt légal

Service de la gestion des périodiques

quai François Mauriac - 75706 Paris cedex 13

téléphone 01-53-79-88-83 télécopie 01-53-79-85-56

Paris, le 12 janvier 2005

Référence à rappeler :

DLP/JO/05/ 659 R1

Affaire suivie par : José ORTUNO

☎ : 01-53-79-54-29

Mél : jose.ortuno@bnf.fr

GLOS KATOLICKI
263 BIS RUE SAINT HONORE
75001 PARIS

Madame, Monsieur,

Vous êtes éditeur de la publication périodique intitulée : GLOS KATOLICKI

26/02/2005
OK
wymiar
telefon
zamawiaj
wymiar OK

A ce titre, les articles L131-1 à L133-1 du Code du patrimoine, vous soumettent à l'obligation du dépôt légal.

Je vous rappelle que vous devez, en tant qu'éditeur, faire parvenir dès sa parution chaque numéro de cette publication en quatre exemplaires (ou en un seul exemplaire si votre tirage est inférieur à 300 exemplaires, auquel cas vous voudrez bien le préciser).

Or nous constatons qu'il manque dans nos collections : LES N° 1 ET 46 DE 2004

Je vous saurais gré de nous envoyer, dans les meilleurs délais, 4 exemplaire(s) de ce(s) numéro(s) afin que les collections nationales soient complétées.

Je vous rappelle que vos envois doivent être adressés, en franchise postale, à :

**BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
DEPOT LEGAL PERIODIQUES
QUAI FRANCOIS MAURIAC
75706 PARIS CEDEX 13**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE SERVICE DE LA GESTION DES PERIODIQUES

+ Szczęść Boże !

Zwracam się z dwiema sprawami do WAS na prośbę
Zainteresowanych :

1. Ks. Świątek Andrzej
Rue du Salon 5
7332 SIRAUT

- pragnie otrzymywać, dzwonił w tej sprawie do
do Was, GŁOS KATOLICKI w następującej
ilości :

- w 1,2,4,5 niedzielę miesiąca - 7 egzemplarzy
- w 3 niedzielę miesiąca - 10 egzemplarzy
- ile wyniesie należność za CAŁY ROK, zaznaczę ,że już wpłacił
200 EURO.

WASZE obliczenia - **przeznaczcie bezpośrednio**

ZAINTERESOWANEMU.

2. Ks. Kurowski Ryszard
Oude Steenweg 66
2060 ANTWERPEN

- pragnie uregulować swoją należność za GŁOS , nie wie ile ona wynosi i od
jakiego czasu. **U mnie ostatni ślad jego wpłaty datuje się na 2001
rok w sumie 23.050 fr.belg.**

**Wszelkie dane w tej sprawie - obliczenia - przeznaczcie bezpo-
średnio ZAINTERESOWANEMU.**

WIELKOPOSTNYCH WZRUSZEN - życzę.

Charleroi, 11,02,2005

Ks. Dajnelne Bronisław omi
Ks. Dejneka Bronisław omi

KS. DEJNEKA BRONISLAW
84. RUE DE MONTIGNY
6000 CHARLEROI
TEL; (071) 70.14.74

W numerze 5 G. K. opublikowany został list pani Barbary Malinewskiej - Balta na temat artykułu p. Jenezo KLÉCHTA "Bochateroires i zdraycy" w którym na wstępie dał przykład marszałka Petain jako zdraycy. Troskiliśmy zatem tym, że redakcja uwaga że potrzebne publikacja tego listu, umieszczenie nawet fotografie marszałka P. Troskiliśmy najpierw dlatego, że nie był to temat zasadniczy artykułu, ale przede wszystkim dlatego, że nie wydaje mi się uzasadnione wtrącać się do tej starej polemiki dawno już rozstrzygniętej przez naród francuski.

Nie mam więc zamiaru polemizować na ten temat z panią B. Malinewską - Balta, ani stawać w obronie red. Jenezo Kléhta, gdyż uważam iż wyrym im to sam i lepiej, cile będzie uważał za wskazane. Pragnę jednak zwrócić uwagę ^{na} postawę podczas II wojny marszałka Petain, który zawarł z Niemcami i Włochami zawieszanie broni na upokarzających dla Francji warunkach kapitulacji - było więcej niż skandaliczne. Wzywając w swoim radiowym apelu z 30 października 40r. wszystkich Francuzów do kolaboracji i tworząc swój Rząd we Vichy oparty na pełnej i podległej współpracy z Niemcami realizował bez wahania niemieckie plany eksterminacyjne. Aresztując przez policję - Vichy i torturując w więzieniach, a potem wysyłając do obozów koncentracyjnych tysiące swych radaków za

./.

ich patriotycznej działalność w ruchu oporu, a w tym setki Polaków (niech wymienię choć kilka znanych nazwisk: prof. J. ŻALESKI, prof. GODLEWSKI, prof. BERSER, dr. T. SCHNEIDER, W. GROCHOWSKI, S. LEWANDOWSKI, S. JLESINSKI, liczni studenci z liceum Cypriana Norwida z Villard de Lens ... nie konwersując się lista) nie tylko spełnił HONOR Francji, ale zasłużył na honor i ocenę zdrójcy przez własnych rodaków, którzy go skarali za kolaboracjonizm w demokratycznym procesie na karę śmierci, zamienioną potem w drodze łaski na dożywotnie więzienie.

Myślę, że gdyby pani B. Maliszewska-Balta była w tym okresie we Francji z pewnością umiała by się również w Ruchu Oporu i miałaby wówczas odmienne zdanie.

Mieczysław WERNO.

M. WERNO
L'Étang Noir
16 Av. M. Martin
40510 - SEIGNOSSE

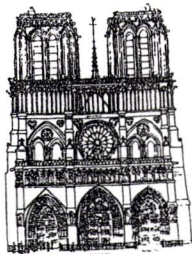
26.I. 2005 r.

Do
Redakcji Głosu Katolickiego
263 bis, rue St. Honoré
75001 - PARIS

Upewniam prosię o umieszczenie w naj-
bliższym numerze Głosu Katolickiego załączonego
przy niniejszym mego listu w związku z ostatnio-
szym listem pani Barbary Malinowskiej-Balte
na temat artykułu red. Jerzego Klechta.

Łączę serdeczne pozdrowienia z
rodzicami Gaszkoni

Mieczysław Werno



Archevêché de Paris

Paris, vendredi 11 février 2005

Aux prêtres de Paris

Chers amis,

Conformément au droit de l'Eglise, le 17 septembre 2001 j'ai remis ma charge d'archevêque de Paris entre les mains du Pape ; il m'a demandé de la garder jusqu'à ce qu'il en dispose autrement. C'est maintenant chose faite : ce vendredi 11 février à midi, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, est publiée la nomination de Mgr André Vingt-Trois, archevêque de Tours, comme archevêque de Paris.

Dans le même moment, le Pape me confie la charge d'administrateur apostolique du diocèse de Paris jusqu'à ce que mon successeur entre effectivement en fonction par la présentation au Collège des Consulteurs de sa lettre de nomination. La date en a été fixée, en accord avec Mgr Vingt-Trois, au **samedi 5 mars 2005**, à Notre-Dame de Paris, au cours de la messe qu'il présidera à 18h30, alors que des rencontres prévues de longue date aux Etats-Unis me tiendront éloigné de Paris pendant la semaine du 28 février.

A l'invitation de Mgr Vingt-Trois, je me joindrai au presbyterium de Paris pour la **Messe chrismale, le mercredi saint 23 mars**, à 18h30, présidée, bien évidemment, par le nouvel archevêque de Paris ; l'occasion me sera ainsi donnée de vous rencontrer après la célébration.

En effet, nommé par le Pape archevêque émérite de Paris, je demeure membre de notre presbyterium, ce que je considère comme une grâce puisque j'y ai reçu l'ordination. Tant que le Seigneur me laissera un souffle de vie et la clarté de l'esprit, je vous promets de prier chaque jour pour chacun des membres de ce presbyterium ainsi que pour les diacres, les fidèles, les hommes et les femmes consacrés,

le peuple de Paris et les responsables de la vie publique. Vous dire mon affection et ma reconnaissance est très en-deçà de ce que j'éprouve en ce moment.

J'ai accueilli comme un signe de Dieu et une grâce inattendue l'événement de la Toussaint 2004. Sur le champ, j'ai dit publiquement comment j'ai vécu cet événement où toutes les communautés chrétiennes de Paris – paroisses, institutions, etc. – ont participé modestement, paisiblement, audacieusement à l'annonce de l'Évangile dans notre ville, où aussi la puissance de cette annonce a touché tant d'hommes et de femmes bien au-delà de ce que nous pouvions espérer. Cet événement est, bien sûr, la suite des efforts poursuivis pendant les dizaines d'années qui ont précédé, mais aussi et surtout il ouvre une nouvelle période de l'histoire spirituelle de Paris. Il nous invite à une audace renouvelée pour l'évangélisation.

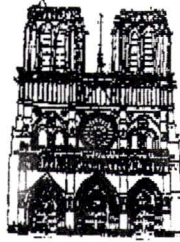
Chaque jour, comme je le dois, je prierai particulièrement pour l'archevêque de Paris, Mgr André Vingt-Trois, et pour ses auxiliaires. Inutile de vous le présenter car, parisien, il a exercé son ministère sacerdotal et épiscopal à Paris. Si j'ai pu me vanter d'avoir passé mon enfance sur deux collines parisiennes, Montmartre et Montparnasse, il peut, lui, se vanter d'être un enfant de la Montagne Sainte Geneviève ! Son ministère d'archevêque de Tours a enrichi son expérience. Professeur de théologie morale au séminaire d'Issy-les-Moulineaux une petite dizaine d'années, il n'a cessé par la suite de réfléchir aux problèmes éthiques de notre civilisation. Evêque, il a été élu par l'Assemblée des évêques de France président de la Commission épiscopale de la famille et nommé par le Pape membre du Conseil pontifical pour la famille.

Nous pouvons accueillir le choix longuement mûri du Saint Père comme une décision providentielle puisque le nouvel archevêque connaît l'Église de Paris et en est connu.

*Que le Seigneur vous garde tous ; merci de ne pas
m'oublier dans votre prière. Soyez assurés de mon amour
dans le Christ*

+ Jean-Marie cardinal Lustiger

+Jean-Marie cardinal LUSTIGER
Archevêque de Paris



Archevêché de Paris

**Message du Cardinal Jean-Marie Lustiger à lire à toutes les messes dominicales
le samedi 12 et le dimanche 13 février 2005**

Chers amis,

Ce vendredi à midi, la décision du Pape de nommer archevêque de Paris Mgr Vingt-Trois a été rendue publique. Il y a trois ans et demi, ayant atteint mes soixante-quinze ans, j'ai remis ma charge, comme je le devais, entre les mains du Pape. C'est vous dire que le Saint Père a voulu prendre tout le temps qui lui semblait nécessaire pour réfléchir, prier et désigner le nouvel archevêque de Paris.

Vous connaissez déjà Mgr André Vingt-Trois. Prêtre de Paris, il y a exercé son ministère sacerdotal et épiscopal. Si j'ai pu me vanter d'avoir passé mon enfance sur deux collines parisiennes, Montmartre et Montparnasse, il peut, lui, se vanter d'être un enfant de la Montagne Sainte Geneviève. Son ministère d'archevêque de Tours durant cinq années a enrichi son expérience. Professeur de théologie morale au séminaire d'Issy-les-Moulineaux une petite dizaine d'années, il n'a cessé par la suite de réfléchir aux problèmes éthiques de notre civilisation. Evêque, il a été élu par l'Assemblée des évêques de France président de la Commission épiscopale de la famille et nommé par le Pape membre du Conseil pontifical pour la famille.

Mgr André Vingt-Trois commencera sa mission le **samedi 5 mars 2005**, au cours de la messe qu'il présidera, à **18h30 à Notre-Dame de Paris**. Selon le droit de l'Eglise, il présentera alors publiquement au Collège des consultants la lettre par laquelle le Pape l'a nommé. Jean-Paul II a voulu à nouveau, comme il l'avait fait pour moi-même il y a vingt-quatre ans, nommer archevêque un parisien qui connaisse l'Eglise de Paris et qui en soit connu ; je m'en réjouis vivement.

Jusqu'au 5 mars, je demeure responsable du diocèse de Paris dont le Pape me nomme administrateur apostolique. Je présiderai encore la messe à Notre-Dame de Paris les dimanches 13 et 20 février, à 18h30.

Je tiens à vous dire ma profonde et forte espérance pour l'avenir de l'Eglise, tout particulièrement à Paris. Au cours de la Semaine de la Toussaint 2004, nous avons vu et entendu combien la parole du Christ peut retentir dans le cœur et l'esprit de nos contemporains. Cet événement me semble le début d'une nouvelle étape de l'évangélisation de la capitale. En des temps incertains pour l'évolution de la société, nous portons « une espérance qui ne déçoit pas » (Rm 5, 5). Ce sera le thème de la lettre que je compte vous écrire.

Vous dire mon amitié et ma prière est bien peu de chose au regard des sentiments qui m'habitent. Merci de votre prière. Je vous confie tous à l'intercession de Notre-Dame de Paris. Que le Seigneur vous accorde à tous sa bénédiction.

+ Jean-Marie cardinal LUSTIGER
Archevêque de Paris

À Paris le 11 février 2005
en la fête de Notre-Dame de Lourdes

Docteur Eliza WALKIEWICZ

Attachée au Centre Hospitalier - Saint-Cloud
Attachée à l'Hôpital Avicenne - Bobigny

CHIRURGIEN PLASTICIEN

CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE
ET ESTHÉTIQUE

Sur Rendez-vous

Centre chirurgical des Princes
Clinique Victor Hugo

13, Rond-Point André Malraux

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél. : 01-46-99-22-00

Fax : 01-46-03-41-76

le 1.02.2007

ok 3/02/07

Jean-Louis Paine
Revolutions

Z podwój z telefonem przesłany
Pauze celi me suny jak poprzednio
me abonament i ogłaszenie.
Podwójny prosy me adres jak
nyj. Natomiast party prosy me
adres domowy 35 Rue S. CAS
93240 STAINS

Dziękuję za wszystkie informacje
i pozycje, szczerze B. oze
z pozdrowieniami
S. Wally

Temat: Felietony Stanisława Michalkiewicza.

Nadawca: "Arkadiusz Jarosz" <aqwasz@wp.pl>

Data: Tue, 22 Feb 2005 01:11:47 +0100

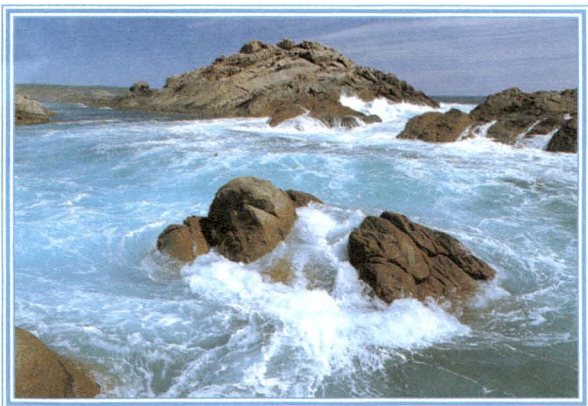
Adresat: vkat@club-internet.fr

Witam!

Chciałem wyrazić swój Gal z powodu nieukazywania si' w Waszym wydaniu internetowym felietonów pana Stanisława Michalkiewicz. Domy;lam si' jakie powody Wami kierowały, Ge przestali;cie Palstwo publikować tak ;wietnego publicyst', dzi'ki któremu zacz"łem odwiedzać Wasz" stron' internetow". Niestety poniewaG nie publikujecie juG jego artykułów wi'c i ja nie mam juG po co odwiedzać w/w strony. Pozostaniecie Palstwo w mojej pami'ci jako kolejny organ prasowy wpisuj"cy si' w tzw. towarzystwo Michnika i ;rodowiska "Gazety Wyborczej" i tego wszystkiego co złe daje ono Polsce.

Arkadiusz Jarosz

Szukasz niezawodnego komunikatora? ..a moGe darmowych sms-ów?
SprawdE: <http://klik.wp.pl/?adr=www.kontakt.wp.pl&sid=323>



Seignosse, 8 marca 2005

Szanowny Panie Redaktorze,

Po wyjściu ze szpitala przebywałem na wypoczynku zdrowotnym i dopiero po powrocie do domu zapoznałem się z korrespondencją. Dziękuję za ingerencja powrotu do sił i myślę że najtrudniejsze chwile są już poza zasięgiem lekarzy.

Powracając do treści listu Pana z dnia 1 marca załączę, że tak długo czekałem na jakąkolwiek wiadomość. Ale przyoblewicie mówię „że nie ma stworzenia bez wad”.

Aby wyrozumiałość była konkretna. wzmianką roczny abonament G.K. zabezpieczę przy niniejszym — czekam B.N.P.

Łączę wyrazy szacunku i również
 życzę Panu dużo sił do dalszej redakcji Katolickiego Tygodnika

Mieczysław Wernik

PREMIER MINISTRE
 Direction du Développement des Médias
 Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse
 35 rue Saint Dominique - 75007 PARIS

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Votre numéro de CPPAP est : 0510 G 86630

ce numéro est valable jusqu'au 31/05/2010

Date de la demande : 09/05/2005

Le Secrétaire Général de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse certifie que la publication ci-après désignée :

GLOS KATOLICKI - La voix catholique

Éditeur : MISSION CATHOLIQUE POLONAISE EN FRANCE
 263bis rue Saint Honoré
 75 001 PARIS

est inscrite jusqu'au 31/05/2010 sur les registres de la Commission.

L'examen de la commission, le 26/05/2005, a porté sur les numéros suivants: N°23 du 13/06/2004, N°24 du 20/06/2004, N°25 du 27/06/2004, N°26 du 04/07/2004, N°27 du 18/07/2004, N°28 du 01/08/2004, N°29 du 15/08/2004.

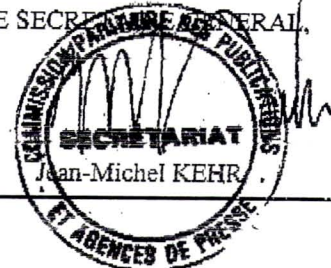
Nombre moyen d'exemplaires déclarés comme étant déposés à La Poste : 2467

Fait à Paris, le 26 mai 2005

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ce certificat est valable à compter du 10/03/2005.

de annuler et remplacer le précédent
JMK



AVIS IMPORTANT

1) L'inscription à la C.P.A.P. n'entraînant pas automatiquement les allègements prévus en faveur de la presse en matière postale et fiscale, il vous est rappelé que :

a) pour obtenir le tarif postal réservé à la presse,

vous devez en présenter la demande à la direction départementale de La Poste dont relève le bureau où vous déposez votre publication ;

b) pour obtenir le bénéfice des avantages fiscaux,

vous devez en adresser la demande aux services locaux des impôts territorialement compétents ;

Le certificat d'inscription doit toujours être produit à l'appui des demandes ci-dessus.

2) Il vous appartient de communiquer à la commission toutes les modifications qui pourraient intervenir tant en ce qui concerne la propriété du journal que ses conditions de parution.

PARIS CPCE
Contrôle Presse et
Courrier d'Entreprise

Service Admission presse

**Mesdames et Messieurs
Les Directeurs de Publication**

Paris, le 17 mars 2005

Chère Madame, Cher Monsieur,

En votre qualité d'éditeur, il ne vous a pas échappé que les négociations entre l'Etat, l'ensemble des Organisations Professionnelles de la Presse et La Poste se sont conclues le 22 juillet 2004 par la signature d'un nouvel accord pour la période 2005-2008.

Pour accompagner ces accords, La Poste propose à tous les éditeurs un nouveau contrat presse. Afin que votre publication continue à bénéficier du tarif postal préférentiel, je vous invite à signer ce contrat le plus rapidement possible.

A cet effet, vous trouverez ci annexé 2 exemplaires du contrat presse 2005. Il inclut les nouvelles grilles tarifaires et le nouveau Plan Contractuel de Dépôt. Sont aussi joints 2 brochures (Adressage et Nouvelle Offre) et un modèle de déclaratif des expéditions.

Pour vous permettre d'apporter au contrat et au plan contractuel de dépôt les compléments d'information nécessaires, un mode opératoire est joint au présent envoi.

L'ensemble des documents contractuels, signés et paraphés en 2 exemplaires, est à retourner à l'adresse suivante :

**CPCE
A l'attention du service SAP
54 rue d'Aboukir
75080 Paris CEDEX 02**

Un exemplaire original de chaque document que vous aurez signé et paraphé vous sera retourné après validation et signature par La Poste.

.../...

PARIS CPCE
Contrôle Presse et
Courrier d'Entreprise

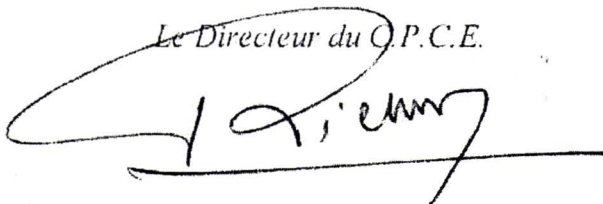
En outre, pour mieux répondre à vos besoins d'information, La Poste organise des réunions d'information générale qui se dérouleront au C.P.C.E. situé au 54-56 rue d'Aboukir – Paris 2eme *.

En ce qui vous concerne, ces réunions se tiendront le Mardi 29 Mars 2005, de 14H00 à 16H00, et le Vendredi 1 Avril 2005 de 10H00 à 12H00.

Qu'il s'agisse de renseignements complémentaires, d'une participation aux séances d'information ou de prise de rendez-vous, vous pouvez contacter mes services au 01 44 88 50 69.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Directeur du C.P.C.E.



Marc RICHARD

* métro « Sentier », ligne n°3 . Dans la rue d'Aboukir, accès par le plan incliné sous la voûte – salle RDC en fond de cour, à droite.

Pièces jointes :

Contrat presse 2005 :2 exemplaires
Brochures : Adressage – Nouvelle Offre
Bordereau déclaratif des expéditions.
Mode opératoire pour compléter le contrat



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction
du développement
des médias

Commission Paritaire
des Publications
et Agences de Presse
(CPPAP)

Renseignements complémentaires

www.ddm.gouv.fr

Rubrique CPPAP

Affaire suivie par : Marie-Hélène Jolivière

☎ 01 42 75 87 44

Référence décision :

Refus n° 20870 du 10/03/05

A Paris, le 31 MAR. 2005

Monsieur Stanislaw JEZ
"GLOS KATOLICKI - La voix catholique"
MISSION CATHOLIQUE POLONAISE EN
FRANCE
263bis rue Saint Honoré
75001 PARIS

Monsieur,

La Commission paritaire des publications et agences de presse a procédé, lors de sa dernière séance et dans le cadre du réexamen général des publications, au nouvel examen de la publication **"GLOS KATOLICKI - La voix catholique"**.

Pour bénéficier du régime économique de la presse, les publications doivent remplir toutes les conditions des articles D. 18 du code des postes et des communications électroniques et 72 de l'annexe III du code général des impôts.

C'est ainsi qu'en application du 4° de ces articles, les publications doivent "faire l'objet d'une vente effective au public, au numéro ou par abonnement, à un prix marqué ayant un lien réel avec les coûts". Pour la détermination de la vente réelle d'une publication, *la Commission ne prend pas en compte les abonnements collectifs, entendus au sens des abonnements souscrits par une personne physique ou morale au profit de tiers ou d'adhérents, quels qu'ils soient.*

Seuls sont pris en compte les abonnements collectés. Sont considérés comme collectés les abonnements souscrits par l'intermédiaire d'une personne physique ou morale, payés à celle-ci par les abonnés et directement adressés par l'éditeur aux abonnés.

Or, en ce qui concerne **"GLOS KATOLICKI - La voix catholique"**, la Commission a constaté, sur la base des pièces versées au dossier, qu'en raison du nombre important d'abonnements collectifs (1 322), seuls 1 045 exemplaires étaient vendus, et elle a considéré que cette publication n'était pas suffisamment vendue au sens de l'article précité. La Commission n'a pas identifié de circonstances particulières qui auraient pu la conduire à déroger à sa ligne directrice sur la vente effective.

La Commission a donc décidé de ne pas délivrer de certificat d'inscription à cette publication.

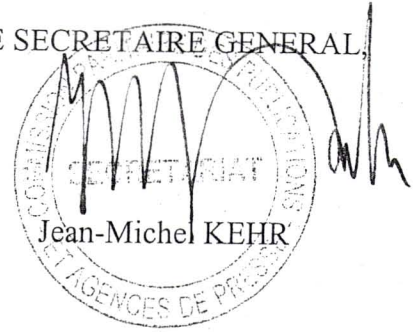
La Poste et le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ont été informés de cette mesure.

Cet avis négatif étant une décision faisant grief, il peut être déféré au Conseil d'Etat par la voie du recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette notification. Cependant, je vous informe que vous est également offerte la possibilité de présenter un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la Commission et que **vous conservez par ailleurs la faculté de demander un nouvel examen sur la base d'un dossier et d'un numéro à venir, conformes aux dispositions définies par les articles D. 18 du code des postes et des communications électroniques et 72 de l'annexe III du code général des impôts.**

A toutes fins utiles, je vous rappelle que conformément à la réglementation en vigueur relative à la presse écrite, la mention de la périodicité doit figurer sur tous les exemplaires de la publication. Par ailleurs, les mentions légales (directeur de la publication, adresse et nom de l'imprimeur, date de parution et mention de la périodicité) doivent être indiquées en français dans l'ours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE SECRETAIRE GENERAL



20 Avril . 30

« Glos Katolicki - La Voix Catholique »
Mission Catholique Polonaise
en France
263bis, rue Saint Honoré
75001 Paris

Tél. : 01 55 35 32 32 – 015535 32 26
Fax. : 01 55 35 32 29 – CCP PARIS 1266-75 N

Monsieur Jean-Michel Kehr
Secrétaire Général
Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse (CPPAP)
36, rue Saint-Dominique
75700 Paris 07 BP

Paris, le 20 avril 2005

RAR

V/réf : Refus n° 20870 du 10/3/05

Objet : Recours gracieux contre la décision
de la Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse (CPPAP) du 10/3/05

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais référence au courrier que la CPPAP a adressé à « Glos Katolicki - La Voix Catholique » le 31 mars 2005.

Dans ce courrier, la CPPAP nous a communiqué sa décision du 10 mars 2005 emportant refus de délivrance du certificat d'inscription de notre publication au motif que notre hebdomadaire ne remplirait pas les conditions du 4° des articles D.18 du Code des postes et des communications électroniques et 72 de l'annexe III du Code général des impôts.

Par la présente, nous formulons un recours gracieux contre cette décision.

Après avoir analysé les motifs de la décision rendue à l'encontre de notre hebdomadaire, nous avons constaté que nous nous sommes trompés dans les statistiques en remplissant le formulaire « Diffusion au cours des six derniers mois précédant l'établissement de la demande » adressé à la Commission le 2 août 2004.

En effet, nous avons mal interprété les définitions des abonnements collectifs et des abonnements collectés.

En pratique, nous envoyons un certain nombre d'exemplaires de notre hebdomadaire à des Paroisses qui sont nos collecteurs et qui vendent ensuite ces exemplaires à leurs abonnés.

Ainsi, les exemplaires vendus par les Paroisses sont des abonnements collectés (car vendus) et non collectifs. Or nous avons comptabilisé ces exemplaires parmi les abonnements collectifs, ce qu'ils ne sont évidemment pas.

Voici les statistiques rectifiées :

Tirage utile moyen par numéro : 2 802 exemplaires, dont ___ abonnements collectés et ___ abonnements collectifs.

vous trouverez ci-joint le formulaire "Diffusion" complété

A l'appui de ce qui précède, vous trouverez ci-joint à titre d'exemple, 2 listings des abonnés de deux Paroisses qui comptent parmi nos collecteurs.

Les 2 listings rectifiés de la Mission

17/0005 Par ailleurs, conformément à votre demande, nous vous précisons que le numéro de « Glos Katolicki - La Voix Catholique », ainsi que tous les numéros suivants comporte (et comporteront) la mention écrite de la périodicité (hebdomadaire).

Les mentions légales (directeur de la publication, adresse et nom de l'imprimeur, date de parution et mention de la périodicité) sont et seront indiquées en français dans l'ours.

La décision de refus de la Commission du 10 mars 2005 a donc été adoptée sur le fondement d'informations erronées.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette décision en la réformant entièrement et en nous accordant l'entier bénéfice du régime qui nous est contesté.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire au sujet de ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

Mgr Stanislaw Jez
Directeur de la Publication
Recteur de la Mission Catholique
Polonaise en France

P.J. :

1. le listing des abonnements de deux Paroisses qui sont nos collecteurs,
2. deux exemplaires du numéro le plus récent de « Glos Katolicki-La Voix Catholique » comportant les mentions légales (directeur de la publication, adresse et nom de l'imprimeur, date de parution et mention de périodicité) en français dans l'ours.

Lyon. 20 kwietnia 2005
32

Kochana sestro,

Przesłałam tekst, w litowym opiniu, jak Lyon
- Francuzi i Polacy - przerywał odczytanie Papieża
Jana-Pawła II. Dobnie by było, gdyby mógł
ukazać się w całości.

Niestety nie miałam możliwości przepisania
na komputerze. Dziękuję za zrozumienie.

Przesłałam porównanie. W tężewości
modlitwowej za naszego nieodwołanego
Papieża.

Ranie Mirpero

Paris, le 20 Avril 2005

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir accorder une accréditation de presse (photojournaliste)
à Madame **Grazyna JEDRZEJOWSKA**
pour la Messe d'inauguration le Pontificat de Benedetto XVI le 25 avril 2005.

Nous vous remercions d'avance, et vous prions d'accepter nos pensées les meilleures.

Rédacteur en chef



Pawel Osikowski

Ks. Eugeniusz Plater Szyber
25 Rue de la République
89150 Saint Valéry
0386886850

35

Ju. 30/4/2007.

Wzajemny Panu Redaktorze,

Kilka dni temu otrzymałem 2 numery
Głosu Katolickiego z wywiadem Pani
Beaty Nowak o mojej skromnej osobie.
Pragnę Panu Redaktorowi gorąco podziękować
za ten delikatny gest oraz za przekonanie
że to co się dzieje 25 lat temu nie powinno
pojść w zapomnienie. Moim zdaniem, obje-
tując jest jednym z największych wrołów
w historii.

Wywiad został przeprowadzony przez
Beatę Nowak. Znam ją z tamtych lat.
Miała wtedy 19 lat i należała do tych
młodych którym pomogłem wyjechać w tranżi.

Korzystałem z okazji aby ja Panu
gorąco podziękować. On jest zdolna i pracowita.
Umysł otwarty i serce wielkie. Gdy chodzi o
ciężką w poturbie - Obecnie ona sama jest
w wielkiej poturbie: nie może znaleźć pracy!

Łaskę wyrażę gorętko
i oddam w Panu
Ks. S. Plater Szyber

« **Glos Katolicki - La Voix Catholique** »
Mission Catholique Polonaise
en France
263bis, rue Saint Honoré
75001 Paris

Tél. : 01 55 35 32 32 – 015535 32 26
Fax.: 01 55 35 32 29 – CCP PARIS 1266-75 N

Monsieur Jean-Michel Kehr
Secrétaire Général
Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse (CPPAP)
36, rue Saint-Dominique
75700 Paris 07 BP

Paris, le 3 mai 2005

RAR

V/réf : Refus n° 20870 du 10/3/05

Objet : Recours gracieux contre la décision
de la Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse (CPPAP) du 10/3/05

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais référence au courrier que la CPPAP a adressé à « Glos Katolicki - La Voix Catholique » le 31 mars 2005.

Dans ce courrier, la CPPAP nous a communiqué sa décision du 10 mars 2005 emportant refus de délivrance du certificat d'inscription de notre publication au motif que notre hebdomadaire ne remplirait pas les conditions du 4° des articles D.18 du Code des postes et des communications électroniques et 72 de l'annexe III du Code général des impôts.

Par la présente, nous formulons un recours gracieux contre cette décision.

Après avoir analysé les motifs de la décision rendue à l'encontre de notre hebdomadaire, nous avons constaté que nous nous sommes trompés dans les statistiques en remplissant le formulaire « Diffusion au cours des six derniers mois précédant l'établissement de la demande » adressé à la Commission le 2 août 2004.

En effet, nous avons mal interprété les définitions des abonnements collectifs et des abonnements collectés.

En pratique, nous envoyons un certain nombre d'exemplaires de notre hebdomadaire à des Paroisses qui sont nos collecteurs et qui vendent ensuite ces exemplaires à leurs abonnés.

Ainsi, les exemplaires vendus par les Paroisses sont des abonnements collectés (car vendus) et non collectifs. Or nous avons comptabilisé ces exemplaires parmi les abonnements collectifs, ce qu'ils ne sont évidemment pas.

Voici les statistiques rectifiées pour la période du janvier 2004 au juin 2004 inclus:

Tirage moyen par numéro: 2 802 exemplaires, dont 1322 abonnements collectés, 1045 abonnements individuels et 0 abonnements collectifs.

Vous trouverez ci-joint le formulaire « Diffusion au cours des six derniers mois précédant l'établissement de la demande » daté 19/8/2004, comportant les statistiques rectifiées.

A l'appui de ce qui précède, vous trouverez ci-joint à titre d'exemple, 2 listings des abonnés de deux Paroisses qui comptent parmi nos collecteurs.

Par ailleurs, conformément à votre demande, nous vous précisons que le numéro 17/2005 de « Głos Katolicki - La Voix Catholique », ainsi que tous les numéros suivants comporte (et comporteront) la mention écrite de la périodicité (hebdomadaire).

Les mentions légales (directeur de la publication, adresse et nom de l'imprimeur, date de parution et mention de la périodicité) sont et seront indiquées en français dans l'ours.

La décision de refus de la Commission du 10 mars 2005 a donc été adoptée sur le fondement d'informations erronées.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette décision en la réformant entièrement et en nous accordant l'entier bénéfice du régime qui nous est contesté.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire au sujet de ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

Mgr Stanislaw Jez
 Directeur de la Publication
 Recteur de la Mission Catholique
 Polonaise en France

P.J. :

1. le listing des abonnements de deux Paroisses qui sont nos collecteurs,
2. deux exemplaires du numéro le plus récent de « Głos Katolicki-La Voix Catholique » comportant les mentions légales (directeur de la publication, adresse et nom de l'imprimeur, date de parution et mention de périodicité) en français dans l'ours.

« **Glos Katolicki - La Voix Catholique** »
Mission Catholique Polonaise
en France
263bis, rue Saint Honoré
75001 Paris

Tél. : 01 55 35 32 32 – 015535 32 26
Fax.: 01 55 35 32 29 – CCP PARIS 1266-75 N

Monsieur Jean-Michel Kehr
Secrétaire Général
Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse (CPPAP)
36, rue Saint-Dominique
75700 Paris 07 BP

Paris, le 3 mai 2005

RAR

V/réf : Refus n° 20870 du 10/3/05

Objet : Recours gracieux contre la décision
de la Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse (CPPAP) du 10/3/05

Monsieur le Secrétaire Général,

Je fais référence au courrier que la CPPAP a adressé à « Glos Katolicki - La Voix Catholique » le 31 mars 2005.

Dans ce courrier, la CPPAP nous a communiqué sa décision du 10 mars 2005 emportant refus de délivrance du certificat d'inscription de notre publication au motif que notre hebdomadaire ne remplirait pas les conditions du 4° des articles D.18 du Code des postes et des communications électroniques et 72 de l'annexe III du Code général des impôts.

Par la présente, nous formulons un recours gracieux contre cette décision.

Après avoir analysé les motifs de la décision rendue à l'encontre de notre hebdomadaire, nous avons constaté que nous nous sommes trompés dans les statistiques en remplissant le formulaire « Diffusion au cours des six derniers mois précédant l'établissement de la demande » adressé à la Commission le 2 août 2004.

En effet, nous avons mal interprété les définitions des abonnements collectifs et des abonnements collectés.

En pratique, nous envoyons un certain nombre d'exemplaires de notre hebdomadaire à des Paroisses qui sont nos collecteurs et qui vendent ensuite ces exemplaires à leurs abonnés.

Ainsi, les exemplaires vendus par les Paroisses sont des abonnements collectés (car vendus) et non collectifs. Or nous avons comptabilisé ces exemplaires parmi les abonnements collectifs, ce qu'ils ne sont évidemment pas.

Voici les statistiques rectifiées pour la période du janvier 2004 au juin 2004 inclus:

Tirage moyen par numéro: 2 802 exemplaires, dont 1322 abonnements collectés, 1045 abonnements individuels et 0 abonnements collectifs.

Vous trouverez ci-joint le formulaire « Diffusion au cours des six derniers mois précédant l'établissement de la demande » daté 19/8/2004, comportant les statistiques rectifiées.

A l'appui de ce qui précède, vous trouverez ci-joint à titre d'exemple, 2 listings des abonnés de deux Paroisses qui comptent parmi nos collecteurs.

Par ailleurs, conformément à votre demande, nous vous précisons que le numéro 17/2005 de « Glos Katolicki - La Voix Catholique », ainsi que tous les numéros suivants comporte (et comporteront) la mention écrite de la périodicité (hebdomadaire).


Les mentions légales (directeur de la publication, adresse et nom de l'imprimeur, date de parution et mention de la périodicité) sont et seront indiquées en français dans l'ours.

La décision de refus de la Commission du 10 mars 2005 a donc été adoptée sur le fondement d'informations erronées.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette décision en la réformant entièrement et en nous accordant l'entier bénéfice du régime qui nous est contesté.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire au sujet de ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.


Mgr Stanislaw Jez
Directeur de la Publication
Recteur de la Mission Catholique
Polonaise en France

P.J. :

1. le listing des abonnements de deux Paroisses qui sont nos collecteurs,
2. deux exemplaires du numéro le plus récent de « Glos Katolicki-La Voix Catholique » comportant les mentions légales (directeur de la publication, adresse et nom de l'imprimeur, date de parution et mention de périodicité) en français dans l'ours.

Monsieur Wiktor ROMEL
42c rue Francis Clerc
25 000 BESANÇON

40

Besançon 10.5.00 r

Tél : 03 81 88 64 13

" Jlos Łabicki "
Goryż
Księża Boże,

Przebiegaję jednomyślnie 20 ogłoszenia
moich 90 Lat!

Otrzymałem dodatkowo G. O. Kart. 50 gr -
postanowiłem się wręczyć z osobą jakich
w m. Besançon nie łatwo spotykać.

Łodem.
Pruckaj. W. Romel km. por.

P.S. w górze nieśmiało opłoty ze ogłoszenia,
proszę o nadpisanie rachunku.
WR.

PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

26 mai 2005

Direction
du développement
des médias

Commission Paritaire
des Publications
et Agences de Presse
(CPPAP)

Monsieur Stanislaw JEZ

GLOS KATOLICKI - La voix catholique
MISSION CATHOLIQUE POLONAISE EN FRANCE
263bis rue Saint Honoré
75001 PARIS

site : www.ddm.gouv.fr
Réf. : 20 870

Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le certificat d'inscription que la commission paritaire des publications et agences de presse a délivré, lors de sa dernière séance, à la publication :

GLOS KATOLICKI - La voix catholique

J'attire tout spécialement votre attention sur le fait que la validité de ce certificat expire à la date du :

31 mai 2010

En conséquence, il vous appartiendra, si vous souhaitez continuer à bénéficier du régime économique de la presse, d'adresser au secrétariat de la Commission, 2 mois avant la date d'expiration, une demande de renouvellement d'inscription.

Par ailleurs, tout changement d'adresse doit être signalé à la CPPAP.

Le numéro de CPPAP devant figurer sur la publication est : 0510 G 86630 .

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE SECRETAIRE GENERAL



CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Votre numéro de CPPAP est : 0510 G 86630

ce numéro est valable jusqu'au 31/05/2010

Date de la demande : 09/05/2005

Le Secrétaire Général de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse certifie que la publication ci-après désignée :

GLOS KATOLICKI - La voix catholique

Editeur : MISSION CATHOLIQUE POLONAISE EN FRANCE

263bis rue Saint Honoré

75 001 PARIS

est inscrite jusqu'au 31/05/2010 sur les registres de la Commission.

L'examen de la commission, le 26/05/2005, a porté sur les numéros suivants: N°23 du 13/06/2004, N°24 du 20/06/2004, N°25 du 27/06/2004, N°26 du 04/07/2004, N°27 du 18/07/2004, N°28 du 01/08/2004, N°29 du 15/08/2004.

Nombre moyen d'exemplaires déclarés comme étant déposés à La Poste : 2467

Fait à Paris, le 26 mai 2005

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Ce certificat est valable à compter du 10/03/2005.

*et annule et remplace le précédent
JMK →*



AVIS IMPORTANT

1) L'inscription à la C.P.P.A.P. n'entraînant pas automatiquement les allègements prévus en faveur de la presse en matière postale et fiscale, il vous est rappelé que :

a) pour obtenir le tarif postal réservé à la presse,

vous devez en présenter la demande à la direction départementale de La Poste dont relève le bureau où vous déposez votre publication ;

b) pour obtenir le bénéfice des avantages fiscaux,

vous devez en adresser la demande aux services locaux des impôts territorialement compétents ;

Le certificat d'inscription doit toujours être produit à l'appui des demandes ci-dessus.

2) Il vous appartient de communiquer à la commission toutes les modifications qui pourraient intervenir tant en ce qui concerne la propriété du journal que ses conditions de parution.

Madame V. REY
avenue Delcassé
75008 PARIS

Pan Redaktor Pawel OSIKOWSKI
GŁOS KATOLICKI
Fax : 01 - 55 - 35 - 32 - 29
Paryz, 28ego maja 2005 r .

Szanowny Panie Redaktorze,

Gdy wysłałam Panu Fax na temat Oficerskiego Krzyżu Zasługi Pana Andrzeja NIEWĘGLOWSKIEGO, zapomniałam napisać że odznaczenie zostało przyznane za całość działalności dla zachowania polskiego dziedzictwa kulturalnego we Francji. Mam nadzieje ze nie za późno posyłam ten ważny dodatek?

Lacze wyrazy szacunku

Wydianus Rey

DESTINATAIRE

A l'attention de : P. OSIKOWSKI - Redaktor
 Numéro de télécopieur: GŁOSU KATOLICKIEGO
 Nombre de pages : 1 + 01-55-35-32-
 = 29

EXPÉDITEUR

Date: 28/05/2005
 Numéro de tél/fax: 01 43 59 86 89
 Envoyé par : Mme Viridiane REY
~~Garantie de la Société de Télégraphie de France~~

Szanowny Panie Redaktorze,

W ślad za naszą rozmową telefoniczną: -

Pan Andrzej NIEWĘGŁOWSKI, Architekt, Prezes Towarzystwa
 Opieki nad Polskimi Zabytkami i Grobami Historycznymi
 we Francji, Członek Rady Towarzystwa Historyczno-
 Literackiego, został uhonorowany Krzyżem Oficerskim
Ordenu Zasługi, w Ambasadzie Polskiej, 30 maja
 2005 r. przez Ambasadora Jana Tombriskiego

Łacze serdecznie podziwiam

Wydianne Reyowa.

P.S.: Widziałam że Pan Niewęglowski figuruje na stronie
 238 w "Les Polonais en France", ale to było wybito
 w 1996 r. i wiem że zrobił dużo dla uberepczenia
 Grobów i Zabytków Polskich we Francji od tego czasu!

GLOS KATOLICKI
LA Voix Catholique
263 bis rue St Honoré
75001 Paris
Tel : 01 55 35 32 28
Fax : 01 55 35 32 29
Vkat@club-internet.fr

CONGRES EUCHARISTIQUE ITALIEN
BARI

DEMANDE D'ACCREDITATION

Je soussigné Pawel OSIKOWSKI, Rédacteur en Chef de la revue hebdomadaire en
langue polonaise GLOS KATOLICKI

Demande l'accréditation en faveur de M. Tadeusz ROZYCKI,

Pour couvrir le congrès Eucharistique Italien lors de la venue du pape BENOIT XVI

Du 21 au 29 Mai 2005

En Qualité de Photo-reporter

GLOS KATOLICKI
263 bis. Rue St Honoré
75001 PARIS - Tél. 40.15.08.23
C.C.P. 12771 03 U
VOIX CATHOLIQUE

Rédacteur en chef

Pawel Osikowski

GLOS KATOLICKI
La Voix Catholique
263 bis rue St Honoré
75001 PARIS
Tél 01 55 35 32 28
Fax 01 55 35 32 29
vkate@club-internet.fr

JOURNEES MONDIALES DE LA JEUNESSE
COLOGNE

DEMANDE D'ACCREDITATION

Je soussigné Pawel OSIKOWSKI, Rédacteur en Chef de la revue hebdomadaire en langue polonaise GLOS KATOLICKI

Demande l'accréditation en faveur de M. Tadeusz ROZYCKI,

Pour couvrir les Journées Mondiales de la Jeunesse de Cologne

D'Août 2005

En Qualité de Photo-reporter

GŁOS
KATOLICKI
VOIX CATHOLIQUE
263 bis, rue Saint Honoré 75001 PARIS
CCP 19.180.05 U PARIS
tél. 01 55 35 32 28; 01 55 35 32 31 fax 01 55 35 32 29
Pawel Osikowski

Paris, le 3 Juin 2005

Łukasz Wyderkiewicz.

Villeneuve. D'Alsce 3. VI 2005 47

109/901. Bd de Valmy

59650 Villeneuve. D'Alsce

Pau Redaktor.

Paweł Osikowski

Szanowny Państwo.

Łędnie z naszą rozmową telefoniczną.

wysłania opis. streszczony. 1 dy Grenadierów.

Polskich żołnierzy którzy walczyli w Kompanii Francuzi.

w 1940 roku.

Łędnie przedmiotem

Z poważaniem

Włodek

1^a Dywizja Grenadierów - Gen. Bromsław Duch,
uczestniczyła w Kampanii Francusko - Niemieckiej 1940r.
była pierwszą wielką jednostką Wojska Polskiego
odradzającego się po klęsce wrześniowej 1939r.
we Francji. Toczyła krwawe boje z nacierającymi
wojskami hitlerowskimi stan dywizji w VI 1940,
16165 żołnierzy. Walczyła na polach Lotaryngii
i Alzacji do 21. VI 1940 stoczyła szereg
krwawych bitew. Szczególnie pod Dieuze, Lagarde,
w obronie Kanau, Marne, Ren, i pod Baccart.
14 VI 1940r. 1. Armia niemiecka uderzyła na
odcinek. Saary niemiecka artyleria rozpoznała
ostrzeż. francuskich pozycji. Później do akcji
włączyło się około 70-80 samolotów gromie
wioskich. które wobec braku obrony przeciwlotniczej
bez przeszkód przez 3 godziny bombardowały
wybrane cele. Pierwsi do działań obronnych
włączyli się Polscy żołnierze z Dym. Grenadierów.
Batalion ten bronił rejonu mostki Steinbach.

w pobliżu domu przesłanego, mającego
 połączenie z urządzeniami zaleconymi.
 Niemcy zajęli część bunkrów obsadzonych przez
 załogi francuskie. W tej sytuacji nakazano
 poległym pododdziałom Francuskim i Polskim
 wykonać kontratacie i odbicie utraconego
 terenu. Zdecydowany atak Kr. 7 Nowaka
 zakończył się powodzeniem. Bunkry zostały
 odzyskane. Pomimo dużej przewagi ognionej
 Niemcy zostali zmuszeni ogniem polskiej artylerii
 i piechoty do odwrotu. Po początkowym sukcesie
 uporczywych atakach ponieśli wysokie straty
 niemieckie. 1,5 tys. poległych i rannych co zmusiło
 Gen. niemieckiego, Hitzlebena o kolejnym ratunku.
 artyleria niemiecka ostrzelała 1 batalion. Polski
 i spowodowała wysokie straty w ludziach.
 W dniu 15 VI, 1940 r. Niemcy byli zdumieni i osłupieni
 z powodu niespodziewanego polskiego oporu.
 W tak zaciętej walce Niemcy stracili dużo zabitych
 i rannych, pozostawionych na przedpolu.

3

oraz kilka karabinów maszynowych
Szczególnie ciężkie walki toczył 1 pułk Grenadierów
w dniu 16 VI 1940r. dziającym na Kierunek.

Murster - Bisping. - Azouange. dochodził
do walki na bagnety.

Najcięższą walkę pod Lagarde od 17-18 VI 1940r.
dywizja polska biła się bardzo dzielnie co podkreślali
Francuzi. P-ca 20 Korpusu Gen. Hubert. bradot
szereg. Krzyży Halceznym dla polskich żołnierzy
polska. dywizja Grenadierów w Kampom. tracąc.
900 poległych, 2,800 rannych, 1500 zaginionych.
a z 9,000 tys żołnierzy przedzierających się
z okrzemla większość dostała się do niemieckich
Grenadierzy wojowali walecznie i umiejętnie.
bez chwili wytchnienia.

Opracował
Ludwik. Wyderkiewicz

Paris, le 12 Juillet 2005

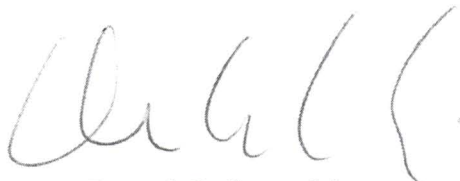
DEMANDE D'ACCREDITATION

Monsieur,

Veillez avoir l'amabilité de délivrer une accréditation à notre collaboratrice,
Mme W. Lucia HOBORA
pour les JMJ à Cologne entre les 11 et 21 août 2005.

Avec nos remerciements et notre considération.

Rédacteur en chef



Pawel Osikowski

Paris, 14 Juin 2005

Głos Katolicki

Planowane terminy urlopów w 2005

Imię i nazwisko	Termin urlopu	
Ks. Tadeusz Domżał	Od 22 czerwca do 27 lipca 2005	
Siostra Angela Piętak	Od 05 lipca do 04 sierpnia 2005	
Pan Paweł Osowski	Od 23 czerwca do 1 lipca 2005 Od 29 lipca do 30 sierpnia 2005	

Wydanie wakacyjne Głosu Katolicki				
Numer Głosu	Daty wydania	Oddaædo druku	Pakowanie	Uwagi
25	26 czerwca	14 czerwca (wt)	17 czerwca	
26	3 – 10 lipca	21 czerwca (wt)	24 czerwca	
27	17 – 24 lipca	05 lipca (wt)	8 lipca	
28	31 lipca - 7 sierpnia	19 lipca (wt)	22 lipca	
29	14 – 21 sierpnia	1 sierpnia (pn)*	5 sierpnia	
30	28 sierpnia - 04 wrzeœnia	16 sierpnia (wt)	19 sierpnia	
31	11 wrzeœnia	30 sierpnia (wt)	2 wrzeœnia	

« **Glos Katolicki - La Voix Catholique** »
Mission Catholique Polonaise
 75 N
en France
 263bis, rue Saint Honoré
 75001 Paris

Tél. : 01 55 35 32 32 – 015535 32 26
 Fax.: 01 55 35 32 29 – CCP PARIS 1266-

Madame CathérineCARRERE
Responsable ADP
Direction de la Poste PARIS NORD
Service Facturation
 112, avenue de Wagram
 75836 Paris cedex 17

Paris, le 2 Août 2005

Par fax au : 01 40 54 39 29
 et par RAR

V/réf : GLOS KATOLICKI/Factures
n°5883348 , n° 5882602, n° 5882537 et n° 5882470 du 26/7/05

Objet : Contestation du tarif de facturation

Chère Madame,

Nous faisons référence à des nombreuses conversations téléphoniques du vendredi 29/7/05 et d'hier entre le personnel de votre service et entre vous-même et notre avocat Me Marta Cichosz au sujet de la facturation ci-dessus mentionnée.

Suite à ces entretiens téléphoniques nous avons demandé et obtenu auprès de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse un nouveau Certificat d'inscription à notre hebdomadaire « GLOS KATOLICKI » valable à compter du 10 mars 2005. Ce Certificat remplace et annule le précédent.

L'obtention de ce nouveau Certificat d'inscription, ainsi que vous l'avez confirmé à Me Cichosz, permet à « GLOS KATOLICKI » de bénéficier auprès de La Poste du tarif presse à compter du 10 mars 2005.

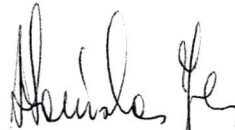
Comme vous nous avez suggéré (l'arrêt du prélèvement automatique n'étant pas possible à cause de sa trop proche échéance), nous faisons dès aujourd'hui opposition au prélèvement du montant total des facturés citées en référence.

Nous avons bien noté que vous allez procéder à l'annulation de ces factures et que nous recevrons prochainement des nouvelles factures tenant compte du tarif presse à compter du 10/3/05.

Vous trouverez ci-joint copie du nouveau Certificat d'inscription.

En vous en remerciant, nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire au sujet de ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Mgr Stanislaw Jez
Directeur de la Publication
Recteur de la Mission Catholique
Polonaise en France

P.J. :

1. Le Certificat d'inscription de CPPAP valable à compter du 10 mars 2005.

LA VOIX CATHOLIQUE

263bis, rue Saint-Honoré

75001 P A R I S

tél. 01 55 35 32 29

fax 01 55 35 32 29

Paris, le 02-08-2005

**CENTRE FINANCIER
CHEQUES POSTAUX DE PARIS
16, rue des Favorites
75 900 Paris Chèques**

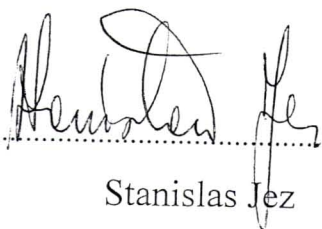
Madame ,

Suite à notre conversation de ce jour je vous confirme ma demande d'opposition aux paiements de quatre factures dont je vous envoie les photocopies.

En vous remerciant, je vous prie de croire à mes sentiments distingués

P.J.

- 1) 4 photocopies de factures
- 2) RIP



Stanislas Jez

directeur de la publication

« Glos Katolicki - La Voix Catholique »
Mission Catholique Polonaise
75 N
en France
263bis, rue Saint Honoré
75001 Paris

Tél. : 01 55 35 32 32 – 015535 32 26
Fax.: 01 55 35 32 29 – CCP PARIS 1266-

Madame Cathérine CARRERE
Responsable ADP
Direction de la Poste PARIS NORD
Service Facturation
112, avenue de Wagram
75836 Paris cedex 17

Paris, le 2 Août 2005

Par fax au : 01 40 54 39 29
et par RAR

V/réf : GLOS KATOLICKI/Factures
n°5883348 , n° 5882602, n° 5882537 et n° 5882470 du 26/7/05

Objet : Contestation du tarif de facturation

Chère Madame,

Nous faisons référence à des nombreuses conversations téléphoniques du vendredi 29/7/05 et d'hier entre le personnel de votre service et entre vous-même et notre avocat Me Marta Cichosz au sujet de la facturation ci-dessus mentionnée.

Suite à ces entretiens téléphoniques nous avons demandé et obtenu auprès de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse un nouveau Certificat d'inscription à notre hebdomadaire « GLOS KATOLICKI » valable à compter du 10 mars 2005. Ce Certificat remplace et annule le précédent.

L'obtention de ce nouveau Certificat d'inscription, ainsi que vous l'avez confirmé à Me Cichosz, permet à « GLOS KATOLICKI » de bénéficier auprès de La Poste du tarif presse à compter du 10 mars 2005.

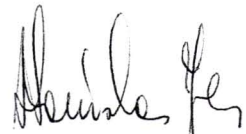
Comme vous nous avez suggéré (l'arrêt du prélèvement automatique n'étant pas possible à cause de sa trop proche échéance), nous faisons dès aujourd'hui opposition au prélèvement du montant total des facturés citées en référence.

Nous avons bien noté que vous allez procéder à l'annulation de ces factures et que nous recevrons prochainement des nouvelles factures tenant compte du tarif presse à compter du 10/3/05.

Vous trouverez ci-joint copie du nouveau Certificat d'inscription.

En vous en remerciant, nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire au sujet de ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Mgr Stanislaw Jez
Directeur de la Publication
Recteur de la Mission Catholique
Polonaise en France

P.J. :

1. Le Certificat d'inscription de CPPAP valable à compter du 10 mars 2005.

LA VOIX CATHOLIQUE

263bis, rue Saint-Honoré

75001 P A R I S

tél. 01 55 35 32 29

fax 01 55 35 32 29

Paris, le 02-08-2005

**CENTRE FINANCIER
CHEQUES POSTAUX DE PARIS
16, rue des Favorites
75 900 Paris Chèques**

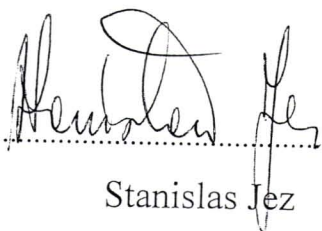
Madame ,

Suite à notre conversation de ce jour je vous confirme ma demande d'opposition aux paiements de quatre factures dont je vous envoie les photocopies.

En vous remerciant, je vous prie de croire à mes sentiments distingués

P.J.

- 1) 4 photocopies de factures
- 2) RIP



Stanislas Jez

directeur de la publication

**Direction du Courrier de Paris Nord
Direction Financière - ADV**

Mission Catholique Polonaise en France
Mgr Stanislaw JEZ
263 bis, rue Saint Honoré
75001 PARIS

Affaire suivie par :
Catherine CARRERE
☎ : 01 40 54 37 39

Paris, le mercredi 10 août 2005

Lettre recommandée avec AR
N° 5476 5802 3FR

Monseigneur,

Je fais suite à votre courrier en date du 2 août 2005 dans lequel vous contestiez les tarifs appliqués à vos dépôts de presse des mois d'avril, mai, juin et juillet 2005.

Je vous confirme que les factures n° 5883348, 5882602, 5882537 et 5882470 ont été annulées par des avoirs dont duplicata ci-joint, le 3 août 2005.

Ces dépôts de presse ont été refacturés le 5 août 2005 selon le tarif presse autorisé par le certificat d'inscription correspondant à votre n° de CPPAP : 0510G86630. Ces factures portent les n° 5927187 (958.37 €), 5927331 (2004,62€), 5927658 (1718.84€) et 6040511 (941, 90€). Cette dernière comprend tous vos dépôts du mois de juillet 2005. Je vous remercie de bien vouloir les régler dans les conditions habituelles.

Je vous prie de recevoir, Monseigneur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable Administration des Ventes


Catherine CARRERE

61
LA POSTE 

Direction du Courrier de Paris Nord
Direction Financière - ADV

Mission Catholique Polonaise en France
Mgr Stanislaw JEZ
263 bis, rue Saint Honoré
75001 PARIS

Affaire suivie par :
Catherine CARRERE
☎ : 01 40 54 37 39

Paris, le mercredi 10 août 2005

Lettre recommandée avec AR
N° 5476 5802 3FR

Monseigneur,

Je fais suite à votre courrier en date du 2 août 2005 dans lequel vous contestiez les tarifs appliqués à vos dépôts de presse des mois d'avril, mai, juin et juillet 2005.

Je vous confirme que les factures n° 5883348, 5882602, 5882537 et 5882470 ont été annulées par des avoirs dont duplicata ci-joint, le 3 août 2005.

Ces dépôts de presse ont été refacturés le 5 août 2005 selon le tarif presse autorisé par le certificat d'inscription correspondant à votre n° de CPPAP : 0510G86630. Ces factures portent les n° 5927187 (958.37 €), 5927331 (2004,62€), 5927658 (1718.84€) et 6040511 (941, 90€). Cette dernière comprend tous vos dépôts du mois de juillet 2005. Je vous remercie de bien vouloir les régler dans les conditions habituelles.

Je vous prie de recevoir, Monseigneur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable Administration des Ventes


Catherine CARRERE

Paris, le 29 septembre 2005

Głos Katolicki jest tygodnikiem formacyjno-informacyjnym, skierowanym do Polonii zamieszkującej Francję, Belgię, a także Niemcy. Na jego łamach podejmowana jest problematyka religijna, społeczna, kulturalna i polityczna.

Pan Rafał Ryszka współpracuje z Redakcją GK od maja 2003 roku, pisząc artykuły z zakresu prawa (Unii Europejskiej, pracy, prawa rodzinnego, cywilnego, bankowego, karnego itp.). Mają one formę porad prawnych - odpowiedzi na nadsyłane przez Czytelników pytania.

Pan Rafał Ryszka zajmuje się również przygotowaniem artykułów - analiz wybranych wydarzeń dotyczących funkcjonowania Unii Europejskiej.

Redacteur en chef

Pawel Osikowski



OK Kucharski 69

Waldemar Baliński

Słowackiego 10/63
46 - 300 OLESNO

Olesno 9 P. 11. 05.

Redakcja

„Głos Katolicki”

Paryż

Zwracam się z uprzejmą

prośbą o przesłanie mi zdjęć, które
były wycięte z gazety francuskiej
Arcybiskupie Paryża kard. M.M. Lustiger.
Wielki honor zwrócić.

Baliński W.

P.S. Mój adres.

Waldemar Baliński
ul. Słowackiego 10/63.
46-300 Olesno woj. opolskie.
Polska.



PARIS CPCE
Contrôle Presse et Courrier d'Entreprise
Service Admission Presse

0153500026800760 00000 65535200001
RA526970085FR



FOYER MISSION CATHOLIQUE POLONAISE
263B R SAINT HONORE
75001 PARIS

Ref : SAP-05/1538-RB
Votre Correspondant Presse habituel
(cf liste en annexe)

Paris, le 6 décembre 2005

Madame, Monsieur,

Le décret N° 97-1065 du 20 novembre 1997 relatif à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (CPPAP) stipule, dans son article 15, que les certificats d'inscription dont la durée de validité n'a pas été limitée, cessent de produire effet au terme d'un délai déterminé par l'année d'attribution de ce certificat.

En ce qui concerne votre publication, ce terme était l'année 2002.

Pour proroger la validité de votre certificat, **il vous appartenait** de déposer une demande de réexamen auprès de la CPPAP. Courant 2001, la Poste vous alertait déjà sur cette procédure.

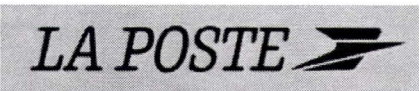
Selon les informations obtenues récemment de la CPPAP, vous n'avez pas effectué cette démarche de renouvellement (1) pour votre publication : GLOSSA dont le Numéro de CPPAP est : 68132

En conséquence, la CPPAP vient de vous radier d'office de ses fichiers ou va vous en radier sous quelques semaines. En tout état de cause, cette radiation d'office par la CPPAP sera effective le 15 décembre 2005 au plus tard.

Les décisions de radiation s'imposant à la Poste, cette dernière ne peut plus accorder le tarif de presse aux publications concernées. Si vous avez signé un contrat presse avec La Poste, et en application de l'article 1 de ce contrat, ce dernier deviendra caduc dès la radiation effective des fichiers de la CPPAP.

Toutefois, afin de vous permettre de représenter un dossier devant la CPPAP dans les meilleures conditions possibles, nous maintiendrons une tarification presse **pour votre publication** sur les dépôts éventuels que vous réaliserez avant le 31 mars 2006 (2).

00000
0153500026800760 20103



Au-delà de cette date et jusqu'au 30 septembre 2006, les expéditions que vous effectuerez seront facturées au tarif «Autres Imprimés Périodiques» (AIP) qui vous permettra de conserver la même qualité d'acheminement et de distribution.

A partir du 1^{er} octobre 2006, ce tarif et cet acheminement ne pourront être maintenus que si votre publication satisfait aux conditions d'accès à ce produit (notamment, respect d'une périodicité trimestrielle au minimum ainsi que de critères techniques et quantitatifs).

Pour retrouver vos droits au tarif postal préférentiel réservé à la presse, il est impératif que vous remettiez à La Poste le nouveau certificat d'inscription sur les registres de la CPPAP. Je vous invite donc à entreprendre sans délai les démarches auprès de cet organisme dont les coordonnées vous sont rappelées ci-dessous :

**Commission Paritaire des Publications
et Agences de Presse
35, Rue Saint Dominique
75700 PARIS
☎ : 01 42 75 87 41**

Votre Correspondant Presse à La Poste (cf. liste annexée) est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur du CPCE

Marc Richard

- (1) **si vous avez récemment entrepris cette démarche sans que nous en ayons été informés, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier. Pour la bonne forme de votre dossier et le maintien de vos avantages postaux, veuillez toutefois remettre une copie de votre nouveau certificat CPPAP à votre correspondant presse.**
- (2) **Les publications « administratives » bénéficiant d'un tarif propre n'ont pas accès au contrat presse ni au tarif Autres Imprimés Périodiques ; dans la cadre de la procédure de radiation d'office par la CPPAP, les publications administratives concernées seront:**
 - facturées au tarif des publications administratives jusqu'au 31 mars 2006;
 - facturées ensuite sur la base des tarifs Lettre, Ecopli ou Colieco, selon leur degré d'urgence et leur poids ; elles seront toutefois acceptées dans le circuit presse aux tarifs précités jusqu'au 30 septembre 2006, date limite.

Pièce jointe : Liste des correspondants Presse de la Poste par région et départements

Liste des Correspondants Presse par Départements

Région	Départements / Arrdts	Correspondant Presse	Téléphone	Mail	Adresse postale
Ouest Bretagne	29 - 56	Ludovic MIOSSEC	02 97 01 91 00	ludovic.miossec@laposte.fr	27 place République 56909 VANNES CEDEX 9
Ain - Hte Savoie	01 74	Christian DUCIMETIERE	04 50 10 36 95	christian.ducimetiére@laposte.fr	14 avenue du Rhône 74000 ANNECY CEDEX
Alsace	67 - 68	Claude SAINDEFF	03 88 52 31 63	claudesaindeff@laposte.fr	4 avenue de la Liberté 67074 STRASBOURG CEDEX
Anjou Maine	49 - 53 72	M. Madeleine BOUVIER	02 41 80 13 46	marie-madeleine.bouvier@laposte.fr	2/10 rue de Bamako 49032 ANGERS CEDEX 01
Aquitaine Nord	24 - 33 - 47	Béatrice VANDAL	05 57 78 80 96	beatrice.vandal@laposte.fr	15 rue Judaïque 33065 BORDEAUX CEDEX
Auvergne	03 - 15 - 43 - 63	Daniel ROLLAND	04 73 30 62 80	daniel.rolland@laposte.fr	1 rue Louis Renon 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Basse Normandie	14 - 50 - 61	Geneviève VASTEL / Anne LEROLLAND	02 31 55 20 33 / 02 31 55 21 63	genevieve.vastel@laposte.fr	7 rue Clos Beaumois BP 50000 14054 CAEN CEDEX 4
Beauce - Sologne	28 - 41 - 45	Corinne VENON	02 38 77 34 05	corinne.venon@laposte.fr	1 rue St Marin du Mail 45031 ORLEANS CEDEX
Bouches du Rhône	13	Michael DEFRANCE	04 91 57 93 38	michael.defrance@laposte.fr	13 rue G. Combaud Roquebrune 13283 MARSEILLE C 7
Bourgogne	21 - 58 - 71 - 89	Edith GARCHEY / Christian VALANDRO	03 80 50 60 72 / 03 80 50 63 34	christian.valandro@laposte.fr	15 boulevard des Brasses 21031 DIJON CEDEX
Côte d'Azur	06 - 83	Anny GALLIS - STIEN / Lionel GARNIER	04 93 16 38 83 / 04 92 00 25 49	anny.gallis-stien@laposte.fr	41 rue Gounod 06033 NICE CEDEX 1
Direction de la CORSE	20	Francis FAGGIANELLI		francis.faggianelli@laposte.fr	Rue Maurice CHOURY BP 985 20700 AJACCIO CEDEX 9
DOM - TOM		Joel BOULAN		joel.boulan@laposte.fr	Immeuble ORSUD 3 avenue Gallieni 94257 G ENTILLY CEDEX
Franche Comté	25 - 39 - 70 - 90	Christian BELGY	03 81 65 55 16	christian.belgy@laposte.fr	14 rue Gambetta BP 419 25018 BESANCON CEDEX
Golfe du lion	11 - 34 - 66	Cathy DUBOIS	04 67 13 72 93	cathy.dubois@laposte.fr	L'Atalante BP1000 191 rue d' Athènes 34035 MONTP Cx 1
Haute Normandie	27 - 76	Thibaut VILLETTE / J. Marc CHEVALLIER	02 35 08 71 61 / 02 35 08 72 82	thibaut.villette@laposte.fr	6 boulevard de la Marne 76035 ROUEN CEDEX
Hte Bretagne	22 - 35	J. Jacques ROCHETEAU	02 99 78 86 64	jean-jacques.rocheteau@laposte.fr	1 rue du Pré Botté BP 23256 35032 RENNES CEDEX
Isère - Savoie	38 - 73	Véronique ARGENTO	04 76 43 52 62	veronique.argo@laposte.fr	Boulevard Mal Lyautey BP 3873 38021 GRENOBLE C
Limousin	19 - 23 - 87	Caroline MAYOUNOVE	05 55 44 47 57	caroline.mayounove@laposte.fr	5 rue de la Céramique 87033 LIMOGES CEDEX
Loire - Vallée du Rhône	07 - 26 - 42	Christine BARRIOL	04 77 47 84 95	christine.bariol@laposte.fr	2 Square Stalingrad 42022 ST ETIENNE CEDEX
Loire Atlantique - Vendée	44 - 85	Marcel CHEREL	02 51 83 37 28	marcel.cherel@laposte.fr	12 boulevard Auguste Pageot 44928 NANTES CEDEX 9
Lorraine	54 - 57 - 88	Lydie OLEON	03 83 39 48 18	lydie.oleon@laposte.fr	6 rue Pierre Semard 54039 NANCY CEDEX
Meuse Champagne Ardennes	08 - 10 - 51 - 52 - 55	Joëlle POUYE	03 26 70 71 75	joelle.pouye@laposte.fr	1 rue de la Trinité 51021 CHALONS EN CHAMP. CEDEX
Midi Pyr Sud	09-31-32	Serge THOUY / Catherine SOLER	05 34 40 94 02 / 05 34 41 98 13	catherine.soler@laposte.fr	169 avenue Minimes 31086 TOULOUSE CEDEX 9
Midi Pyr. Nord	12-46-81-82	Didier DELMAS	05 63 45 75 35	didier.delmas@laposte.fr	17 rue de Ciron 81013 ALBI CEDEX 9
Monts de Provence	04 - 05 - 30 - 48 - 84	François REY	04 90 27 78 60	francois.rey@laposte.fr	Cours du Président Kennedy 84021 AVIGNON CEDEX 1
Nord	59	Yves KUSNIERZ	03 20 12 70 58	yves.kusnierz@laposte.fr	1 rue Inkerman 59035 LILLE CEDEX
Pas de Calais	62	Nicole BRIFFAUT	03 21 22 93 02	nicole.briffaut@laposte.fr	32 boulevard de Strasbourg 62022 ARRAS CEDEX
Pays de l'Adour	40 - 64 - 65	Daniel LE ROI	05 59 84 96 41	daniel.leroi@laposte.fr	2 rue Charles Bourseul 64064 PAU CEDEX
Picardie	2 - 60 - 80	Jean PARIS	03 22 33 45 08	jean.paris@laposte.fr	26 rue Jules Lefebvre 80050 AMIENS CEDEX 1
Poit Char.	16 - 17 - 79 - 86	Floriane HOUMAULT / Yvon DRAPEAU	05 49 55 52 52 / 05 49 55 52 51	floriane.houmault@laposte.fr	9 rue de Maillochon 86072 POITIERS CEDEX 9
Rhône	69	Guy ROUJON	04 72 40 64 16	guy.roujon@laposte.fr	10 place Antonin Poncet 69267 LYON CEDEX 02
Touraine - Berry	18 - 36 - 37	Christine LACLAVETINE	02 47 60 32 59	marie-christine.laclavetine@laposte.fr	10 rue Fleming 37033 TOURS CEDEX
Paris Nord	RP, 8, 9, 10, 17, 18, 19	Charles BERDAH / Bernard PHELIP	01 40 54 37 89	charles.berdah@laposte.fr	112 avenue de Wagram 75836 PARIS CEDEX 17
Paris Sud	5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20	Daniel LAMBERT / Serge RADIGUET	01 44 49 05 89 / 01 44 49 13 85	dan.lambert@laposte.fr	6 rue François Bonvin 75737 PARIS CEDEX 15
Seine et Marne	77	Jean POT	01 64 71 37 61	jean.pot@laposte.fr	210 rue G. Clémenceau Vaux Le Penil 77011 MELUN Cx
Yvelines	78	René KRAUS	01 61 37 15 28	rene.kraus@laposte.fr	BP 252 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX
Essonne	91	Michelle PEYRONNET	01 69 87 12 10	michelle.peyronnet@laposte.fr	7/9 place des Terrasses de l'Agora 91011 EVRY CEDEX
Hauts de Seine	92	Pascale GARNIER	01 46 14 31 67	pascale.garnier@laposte.fr	3 boulevard du Levant 92014 NANTERRE CEDEX
Seine St Denis	93	Claudine PIPAUD / Thierry AUBEL	01 48 95 17 61 / 01 48 95 18 88	claudine.pipaudo@laposte.fr	200 avenue Paul Vaillant Couturier 93008 BOBIGNY Cx
Val de Marne	94	Joëlle DELAVEAU	01 49 56 30 22	joelle.delaveau@laposte.fr	3 place Salvador Allende 94011 CRETEIL CEDEX
Val d'Oise	95	Annie GUILLEMET	01 34 25 51 62	annie.guillemet@laposte.fr	7 place des Cerclades 95011 CERGY PONTOISE CEDEX

Paris, le 25 Octobre 2005

Je soussigné, Monsieur Pawel OSIKOWSKI,
redacteur en chef du Journal
« GLOS KATOLICKI » (La Voix Catholique)
certifie que Monsier Dariusz DLUGOSZ,
domicilié à 18 rue Boïnod – 75018 Paris,
est notre collaborateur bénévole.

Redacteur en chef

Pawel Osikowski

fax - 28/12/2005 68
fol - 16 ET

MISSION CATHOLIQUE POLONAISE
« GLOS KATOLICKI »-« LA VOIX CATHOLIQUE »
263bis, rue Saint Honoré
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 32 31
Fax. : 01 55 35 32 29
Personne à contacter : Mr Pawel Osikowski

Monsieur Charles BERDAH
LA POSTE
PARIS CPCE

Par fax au : 01 40 54 37 36

Paris, le 28 décembre 2005

Objet : courrier du 6-12-2005
Vréf. : SAP-05/1538-RB

Cher Monsieur,

Je fais référence à notre conversation téléphonique de ce jour.

Ainsi que nous en sommes convenus, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- le certificat d'inscription CPPAP,
- une facture (à titre d'exemple) avec les pénalités pour non respect de nouvelles règles de routage -1^{ère} position sur la facture.

Nous avons compris que nous ne devons pas tenir compte du contenu de courrier cité en référence.

Nous avons noté également que l'erreur concernant le destinataire des facturés sera rectifiée de la façon suivante : au lieu de « FOYER MISSION CATHOLIQUE POLONAISE – LA CRYPTTE POLSKA, MISSION CATHOLIQUE POLONAISE – « GLOS KATOLICKI-LA VOIX CATHOLIQUE ».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Marta Cichosz

MISSION CATHOLIQUE POLONAISE
« GLOS KATOLICKI »-« LA VOIX CATHOLIQUE »
263bis, rue Saint Honoré
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 32 31
Fax. : 01 55 35 32 29
Personne à contacter : Mr Pawel Osikowski

Monsieur Charles BERDAH
LA POSTE
PARIS CPCE

Par fax au : 01 40 54 37 36

Paris, le 28 décembre 2005

Objet : courrier du 6-12-2005
Vréf. : SAP-05/1538-RB

Cher Monsieur,

Je fais référence à notre conversation téléphonique de ce jour.

Ainsi que nous en sommes convenus, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- le certificat d'inscription CPPAP,
- une facture (à titre d'exemple) avec les pénalités pour non respect de nouvelles règles de routage -1^{ère} position sur la facture.

Nous avons compris que nous ne devons pas tenir compte du contenu de courrier cité en référence.

Nous avons noté également que l'erreur concernant le destinataire des facturés sera rectifiée de la façon suivante : au lieu de « FOYER MISSION CATHOLIQUE POLONAISE – LA CRYPTTE POLSKA, MISSION CATHOLIQUE POLONAISE – « GLOS KATOLICKI-LA VOIX CATHOLIQUE ».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Marta Cichosz